

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP INNOVATION », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.561.516, un actif net de D : 4.522.526 et un bénéfice de D : 697.856.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP INNOVATION » au 31 Décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,

nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de FCP INNOVATION sont employés, à la date du 31 Décembre 2020, à raison de :

- 81,4% en valeurs mobilières soit un dépassement de 1,4% par rapport au taux réglementaire de 80%,
- et 18,6% en liquidités et quasi liquidités se situant ainsi au-dessous du seuil réglementaire de 20%.

Tunis, le 27 mai 2021
Le Commissaire aux Comptes :
CMC-DFK INTERNATIONAL
Chérif BEN ZINA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	3 712 401	3 660 049
Actions et droits rattachés		3 510 647	3 660 049
Titres des Organismes de Placement Collectif		201 754	-
Placements monétaires et disponibilités	5	849 115	967 195
Placements monétaires		-	706 472
Disponibilités		849 115	260 724
TOTAL ACTIF		4 561 516	4 627 244
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	17 266	18 392
Autres créditeurs divers	7	21 724	21 146
TOTAL PASSIF		38 990	39 538
ACTIF NET			
Capital	8	4 430 043	4 409 264
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs	13	9 676	30
Sommes distribuables de l'exercice		82 807	178 412
ACTIF NET		4 522 526	4 587 706
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 561 516	4 627 244

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2020</i>	<i>Année 2019</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	128 546	235 145
Dividendes		128 546	235 145
Revenus des placements monétaires	10	19 320	72 637
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		147 865	307 782
Charges de gestion des placements	11	(53 612)	(66 513)
REVENU NET DES PLACEMENTS		94 254	241 269
Autres charges	12	(11 499)	(30 870)
RESULTAT D'EXPLOITATION		82 755	210 400
Régularisation du résultat d'exploitation		53	(31 988)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		82 807	178 412
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(53)	31 988
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		327 934	(179 566)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		322 670	(1 457)
Frais de négociation de titres		(35 502)	(3 734)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		697 856	25 642

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2020
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> 2020	<i>Année</i> 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	697 856	25 642
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	82 755	210 400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	327 934	(179 566)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 670	(1 457)
Frais de négociation de titres	(35 502)	(3 734)
Distribution de dividendes	(154 921)	(168 928)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(608 114)	(1 001 914)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(579 495)	(1 012 302)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 539)	42 064
- Régularisation des sommes distribuables	(24 926)	(40 725)
- Droits de sortie	4 846	9 048
VARIATION DE L'ACTIF NET	(65 179)	(1 145 200)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	4 587 706	5 732 906
En fin de l'exercice	4 522 526	4 587 706
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	37 948	46 398
En fin de l'exercice	32 948	37 948
VALEUR LIQUIDATIVE	137,263	120,894
TAUX DE RENDEMENT	17,43%	0,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, et en application des dispositions du Décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%.

« FCP INNOVATION » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 3.712.401 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Actions		3 453 373	3 510 647	76,96%
ASSUR MAGHREBIA	4 505	250 028	261 961	5,74%
BT	10 000	70 000	67 600	1,48%
CARTAGE CEMENT	100 000	192 323	186 700	4,09%
EURO-CYCLES	2 000	42 541	51 380	1,13%
MONOPRIX	30 000	195 045	183 570	4,02%
NEW BODY LINE	46 825	271 622	204 672	4,49%
ONE TECH HOLDING	5 000	51 174	60 035	1,32%
PGH	5 000	52 500	51 845	1,14%
SAH	34 000	425 000	417 486	9,15%
SFBT	5 000	90 000	95 050	2,08%
SOPAT	10 000	13 877	13 000	0,28%
SOTIPAPIER	80 000	412 108	367 440	8,06%
SOTUMAG	60 000	187 038	188 220	4,13%
STB	50 000	185 015	167 050	3,66%
TPR	5 000	14 634	20 810	0,46%
TUNIS RE	40 000	331 724	310 920	6,82%
UADH	160 000	236 277	445 120	9,76%
UNIMED	43 000	432 467	417 788	9,16%
Titres des Organismes de Placement Collectif		200 263	201 754	4,42%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	1 880	200 263	201754	4,42%
TOTAL		3 653 636	3 712 401	81,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2019</u>	3 929 218	(269 169)	3 660 049	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions et droits	4 137 422		4 137 422	
Titres OPCVM	2 976 780		2 976 780	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions et droits (*)	(4 613 267)		(4 613 267)	304 898
Titres OPCVM	(2 776 517)		(2 776 517)	17 772
Variation des plus ou moins values latentes		327 934	327 934	
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	3 653 636	58 765	3 712 401	322 670

(*) y compris les sorties liées au non exercice des droits

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Placements monétaires	-	706 472
Disponibilités	849 115	260 724
Total	849 115	967 195

La rubrique "disponibilité" comporte au 31 décembre 2020 des avoirs en banque de D : 731.817 et des valeurs à l'encaissement de D : 117.298.

NOTE 6 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 17. 266 contre D : 18.392 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du gestionnaire	15 696	16 720
Rémunération du dépositaire	1 570	1 672
Total	17 266	18 392

NOTE 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 21.724 contre D : 21.146 au 31 décembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	21 348	20 759
Redevance du CMF	376	387
Total	21 724	21 146

NOTE 8 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	4 409 264
Nombre de parts émises	37 948
Nombre de copropriétaires (*)	10

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	(579 495)
Nombre de parts rachetées	(5 000)
Nombre de copropriétaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	327 934
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	322 670
Régularisation des sommes non distribuables	(8 539)
Frais de négociation de titres	(35 502)
Droits de sortie	4 846
Régularisation (**)	(11 134)

Capital au 31-12-2020

Montant	4 430 043
Nombre de parts	32 948
Nombre de copropriétaires	9

(*) Ajusté de 11 à 10 en 2020

(**) Renvoi à la note 13

NOTE 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 128.546 contre D : 235.145 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	Année 2019
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	128 546	227 762
des titres OPCVM	-	7 384
TOTAL	128 546	235 145

NOTE 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 19.320 contre D : 72.637 au 31 décembre 2019, se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	19 320	64 994
Intérêts des dépôts à vue	-	7 643
TOTAL	19 320	72 637

NOTE 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à D : 53.612 contre D : 66.513 au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	Année 2020	Année 2019
Rémunération du gestionnaire	48 738	60 466
Rémunération du dépositaire	4 874	6 047
TOTAL	53 612	66 513

NOTE 12 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent à D : 11.499 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre D : 30.870 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	Année 2020	Année 2019
Redevance CMF	4 096	5 081
Honoraires commissaire aux comptes	6 376	13 936
Impôts et Taxes	105	105
Publicité et Publications	448	602
Autres	11	11
autres pertes *	-	11 134
Services bancaires et assimilés	463	-
Total	11 499	30 870

*les autres pertes sont relatives à la renonciation du fond a son droit de souscription à l'augmentation du capital ATL du 06 mars 2019.

NOTE 13 : SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS

En 2019, le FCP Innovation a reclassé indument un montant de 11 134 Dinars correspondant aux moins values sur Droits de Souscriptions (ATL) du résultat non distribuable au résultat distribuable (Poste : Autres charges).

Ce reclassement a été annulé en 2020 et a été porté au niveau des sommes distribuables des exercices antérieurs pour un montant de +11 134 Dinars et -11 134 Dinars au niveau du Capital. Ainsi, le solde des « Sommes distribuables des exercices antérieurs » soit 9 676 Dinars est constitué du montant de l'annulation (+11 134 Dinars) moins les régularisations effectuées en 2020 suite au rachat de 5000 parts.

NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

14-1- DONNEES PAR PART ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	4,488	8,111	5,889	4,254	1,620
Charges de gestion des placements	(1,627)	(1,753)	(1,630)	(1,439)	(0,658)
Revenus net des placements	2,861	6,358	4,259	2,814	0,962
Autres charges	(0,349)	(0,813)	(0,430)	(0,360)	(0,096)
Résultat d'exploitation (1)	2,512	5,544	3,829	2,454	0,866
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	(0,843)	0,000	0,080	1,366
Sommes distribuables de l'exercice	2,513	4,701	3,829	2,534	2,231
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9,953	(4,732)	(2,204)	0,501	(0,019)

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,793	(0,038)	8,664	3,289	3,011
Frais de négociation de titres	(1,078)	(0,098)	(0,260)	(0,234)	(0,315)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	18,669	(4,869)	6,200	3,556	2,677
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	21,181	0,676	10,029	6,010	3,543
Droits de sortie	0,147	0,238	0,000	0,018	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	18,816	(4,630)	6,200	3,573	2,677
Régularisation du résultat non distribuable	(0,259)	1,108	0,000	0,063	5,858
Sommes non distribuables de l'exercice	18,557	(3,522)	6,200	3,637	8,535
Distribution de dividendes	4,702	3,829	2,534	2,231	2,265
Valeur liquidative	137,263	120,894	123,559	116,064	112,124
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,26%	1,43%	1,36%	1,26%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,67%	0,36%	0,32%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,95%	4,54%*	3,20%	2,15%*	0,80%*
Actif net moyen	4 252 900	4 638 270	5 559 005	5 293 726	4 903 065

*Retraités pour les besoins de la comparabilité

14-2- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements ainsi que de la gestion administrative et comptable du fonds, et ce à compter du 16 Juillet 2020 suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°35-2019 du 31 Octobre 2019 pour le changement du gestionnaire administratif et comptable du fonds de STB Manager à STB Finance. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.